

RFE (Recommandations d'experts formalisés) sur la sédation par des non anesthésistes pour des actes invasifs : 3 millions d'actes sans sécurité anesthésique ! Le SNIA s'inquiète des nouvelles guidelines européens conduisant à la prise en charge de l'anesthésie pour des actes d'endoscopie digestive par du personnel non spécialisé en anesthésie.

Pour la plupart de ces actes à visée diagnostique, les accidents sont inacceptables. Comme il est inacceptable de voir laisser l'administration de propofol à des IDE, qui devraient avoir une "formation spécifique", alors qu'une formation et un diplôme d'infirmier anesthésiste existe en France.

En dehors de tout corporatisme exacerbé, il est capital pour la sécurité et la qualité des soins qu'un personnel compétent et expérimenté prenne en charge ces patients.

En France, actuellement seuls deux métiers couvrent ce champ de compétence, à savoir le Médecin Anesthésiste-Réanimateur (MAR) et l'Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE).

La spécificité de cette prise en charge, aux frontières floues entre sédation et anesthésie, ne doit pas être confiée à du personnel n'ayant pas une qualification approfondie, validée, éprouvée et régulièrement mise à jour dans ce domaine.

Aussi, le SNIA affirme que la prise en charge efficiente et sécuritaire des patients devant bénéficier d'une endoscopie digestive doit être assurée par un personnel spécialisé en anesthésie, qui sont les seuls professionnels à posséder le background nécessaire à la gestion des complications pouvant survenir.

Toute autre forme d'organisation, qui serait en dehors des références actuelles d'organisation de l'anesthésie en France, représenterait un sacrifice de la qualité et de la sécurité des soins, sur l'autel de la rentabilité.

<http://www.sfed.org/News-Pro/Avancees-medico-scientifiques-sur-la-sedation-en-Endoscopie.html>

<https://www.thieme-connect.de/ejournals/pdf/endoscopy/doi/10.1055/s-0030-1255728.pdf>